



Séance plénière du CHS-CT Bouches du Rhône 30 juin 2020.

Cette séance a été l'occasion de faire un bilan sur la mise en œuvre des mesures de prévention durant la reprise d'activité.

Plusieurs sujets ont été évoqués. Parmi eux, le traitement des agents réputés fragiles du fait de leur pathologie propre. Quel vont être leur sort après le 10 juillet 2020, date de sortie de l'état d'urgence sanitaire ?

La médecine de prévention a rappelé que nous étions, encore, dans le troisième stade de déconfinement. Après le 10 juillet, nous restons dans une période transitoire jusqu'à fin octobre. En conséquence, les collègues souffrant de pathologies à risque, ne sont pas tenus de revoir leur position actuelle, si, au préalable, ils ont fait la démarche auprès de médecins (traitant et de prévention), afin d'obtenir un certificat attestant de leur état et de leur impossibilité à reprendre en présentiel.

Il a été demandé qu'un rappel soit exercé, dans les différentes administrations, auprès des chefs de services, déjà, enclin, à faire revenir, sur site, et sans distinction, l'ensemble de leur personnel.

La reprise d'activité devant se faire dans les meilleures conditions, l'aspect « nettoyage des locaux » est bien entendu, primordial. Nous avons reconnu qu'un effort de mise en œuvre a été fait, malgré quelques difficultés, de-ci, de-là. Le nettoyage spécifique sera accentué. Certaines modifications seront apportées, comme le remplacement des sèche-mains électriques par la DRFIP.

Malgré tout, le sujet du nettoyage des locaux reste un sujet clivant, en dehors de la crise du COVID. A l'unanimité des OS, une demande de

divulgarion du cahier des charges du marché UGAP a, encore, été faite, toujours sans résultat.

Il est incroyable que la présidente actuelle du CHS-CT, s'arqueboute, par principe, sur son refus de répondre, favorablement, à une demande légitime, alors que cela permettrait, à tous les membres du CHS-CT de faire un suivi de la réalisation des tâches.

A ce sujet, FO-Finances a interpellé les représentants de la DGDDI sur la problématique de l'Hôtel des douanes de l'avenue Schuman à Marseille. Subissant, actuellement, des travaux lourds, en site occupé (démolition au marteau-piqueur et à la masse), l'intérieur des locaux est recouvert de poussière. La lutte contre le COVID ne doit pas faire oublier les fondamentaux. Il est anormal que le personnel travaille dans de telles conditions et que des prestations complémentaires ne soient pas effectuées ou que du matériel ne soit pas protégé (compresseurs de climatisation extérieurs par exemple)

Afin de palier à ces désagréments (bruits, poussières, risques divers inhérents à un chantier), la question du télétravail a été abordée à titre général.

Fo-Finances rappelle que le télétravail, n'est, certes, plus la norme, à partir du 10 juillet mais reste une solution à privilégier dans le cadre d'un retour progressif à une activité présentielle, en ayant recours à des formules alternées. L'objectif est, toujours, d'éviter les flux massifs, à fortiori, dans une zone de travaux. Chaque administration doit organiser le travail en conséquence.

Parmi les sujets d'actualité, liés à la sortie de crise est la lutte contre la chaleur, dans cette période estivale.

Il semblerait que le nettoyage promis, des systèmes de climatisation, soit plus long que prévu. Cela va devenir un problème au fur et à mesure de la montée de la température. Certains collègues peuvent être victimes de « coup de chaleur », surtout, ceux présentant des troubles cardiaques, de diabète ou d'obésité. L'ISST nous prévient que le code du travail demande à l'employeur de faire attention et de

prendre des mesures, dès lors que la température est supérieure ou égale à 30 degrés.

Ce CHSCT-CT, d'une durée 3H30, est rendu pénible par l'utilisation de l'audioconférence. Ce dialogue social en mode dégradé ne permet pas de traiter, à fond, l'ensemble des sujets, il est temps de revenir à des réunions en présentiel.

Philippe LANTELME

FO-Finances

CHS-CT-13

